

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : FINANCES
LOCALES

Sous matière :
SUBVENTIONS

OBJET :
OPERATION
"VILLE
DURABLE"
N°23.14 -
RENOVATION
ENERGETIQUE
ECOLE
BROSSOLETTE
- DEMANDE DE
SUBVENTIONS
TRANCHE 1 ET
TRANCHE 2

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE DU
: 19 SEPTEMBRE 2023

AFFICHAGE EN DATE
DU : 19 SEPTEMBRE
2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **02 OCT. 2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-213
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY

.....
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du lundi 25 septembre 2023
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents :

Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, Evelyne
GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,
Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Denis BOUILLEUX,
Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Chantal
BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES,
Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Gérard MONDRAGON,

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

François DEMANGEOT donne procuration à Philippe GREFFIER,
Philippe GUIRAUD donne procuration à Jean-François VERONIN-
MASSET,
Marie-Claude BOURREL donne procuration à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Michel RATABOUIL donne procuration à Javier DE LA CASA,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne procuration à Denis
BOUILLEUX,
Delphine SANTINI donne procuration à Régine SURRE,
Préscillia GRANIER donne procuration à Bernard GRIMAUD,
Adrien ROUZAUD donne procuration à Audrey GAIANI.

Absents excusés :

Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Martine LACOMBE.

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°2023-97 en date du 13 avril 2023, il a été approuvé le projet de rénovation énergétique de l'école Brossolette ainsi qu'une demande de subvention pour une première tranche de travaux au titre de fonds verts Etat sur une base de 110 000.00 € HT, prestations intellectuelles comprises.

Pour rappel il a été réalisé en 2022 un diagnostic afin de rendre l'établissement plus performant d'un point de vue énergétique et il fut proposé la mise en œuvre des prestations suivantes :

- Remplacement des menuiseries extérieures simple vitrage ou présentant un système de double vitrage ancien (total d'environ 55 ensembles menuisés de formes et types divers) ;
- Mise en place de stores extérieurs sur les menuiseries autres que celles orientées vers le Nord ;
- Complément d'isolation sur des parois verticales et faux-plafonds rampants ;
- Mise en place de robinets thermostatiques sur les radiateurs existants ;
- Mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée dans les blocs sanitaires et de ventilation double flux dans les salles de classe, salles d'activités et dortoirs ;
- Remplacement de l'ensemble des éclairages existants par de l'éclairage LED.

La réalisation complète tranche 1 (110 000 €) + tranche 2 (237 097.00 €) de cette rénovation énergétique est estimée à 347 097.00 € HT, prestations intellectuelles comprises.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la nouvelle génération de politique contractuelle Territoriale Occitanie (2022-2028), le Conseil Régional Occitanie, souhaite dans un souci de réduire l'empreinte environnementale et de développement de la sobriété énergétique accompagner les communes dans leurs démarches de rénovation des bâtiments publics pour une meilleure performance énergétique.

De même le Conseil Départemental de l'Aude dans le cadre de l'aide aux communes a souhaité mettre l'accent sur la dimension environnementale, sociale et territoriale et valoriser ainsi les projets Eco responsables.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat pour la tranche 2 et du Conseil Départemental et du Conseil Régional pour les tranches 1&2 et de délibérer sur le plan de financement suivant :

Rénovation énergétique de l'école Brossolette T1 et T2 :

DEPENSES H.T.		RECETTES	
Rénovation énergétique De l'Ecole Brossolette + Etudes, MO...	347 097.00	Conseil Départemental de l'Aude	104 129.00
		Région	50 000.00
		Etat (Fonds vert)	
		Tranche 1 (sur 110 000 €)	33 000.00
		Tranche 2 (sur 237 097 €)	71 129.00
		Ville de Castelnaudary	88 839.00
TOTAL	347 097.00	TOTAL	347 097.00

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le plan de financement tel que défini ci-dessus par Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil départemental, du Conseil régional et de l'Etat,

PRECISE que les crédits relatifs aux travaux seront inscrits au BP 2023 Opération 9003.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 25 septembre 2023



Le Maire,

Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le **02 OCT. 2023**

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **28 SEP. 2023**

Par publication le **02 OCT. 2023**

Par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Nicolas NAYRAL
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le **02 OCT. 2023**

ID : 011-211100763-20230925-DB2023213-DE

Berger
Levrault